

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration	
Date de réception 8/12/12	Dossier complet le 2012-89
N° d'enregistrement 2012-89	

1. Intitulé du projet

Réhabilitation du site de Gallet en vue notamment de production hydro-électrique

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **Gire** Prénom **Franck**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° Installations destinées à la production d'énergie hydro-électrique	Puissance maximale brute de 496 kW < 500 kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- Remise en état de la levée d'eau (avec ouvrages permettant la circulation des poissons et assurant la "transparence" aux débits solides)
- Réfection du canal
- Installation d'une turbine et d'une génératrice
- Réfection du local technique

4.2 Objectifs du projet

Rénovation du site d'un ancien moulin avec installation d'une microcentrale en vue de production d'énergie électrique d'origine renouvelable.

(Une autorisation préfectorale de création de microcentrale a déjà été délivrée en 1932 pour ce site mais non suivie de réalisation).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés sur une durée d'un an.

Priorité sera donnée aux entreprises locales mais aussi à des entreprises spécialisées si besoin.

Les accès se feront par le chemin cadastré et la passerelle privée réalisée au printemps 2012.

Ordonnancement :

- Réfection du local technique
- Réfection du canal de restitution puis du canal d'amenée avec grille ichtyocompatible et dévalaison
En parallèle : installation des machines
- Travaux sur la levée d'eau en deux parties :
 - o Isolement rive gauche ; réfection levée avec prise d'eau ; clapet
 - o Isolement rive droite ; réfection levée
- Construction de la passe à poisson

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Gestion et maintenance assurée par les propriétaires.

La rénovation du site permettra de faciliter l'accès aux pêcheurs et randonneurs (passerelle, rétablissement des cheminements, ...).

L'exploitation du site permettra d'assurer un entretien régulier des berges et un suivi de "l'état" de la rivière.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement [art. L214-1 et suivants ; art. R214-1 (nomenclature 5.2.2.0.)]. Dans la continuité de l'autorisation délivrée en 1932 pour une hauteur de chute de 4,82m.
- Permis de construire (local technique).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Opportunité d'étude d'impact pour un projet de centrale hydroélectrique de puissance < 500 kW, selon tableau R122-2, 25°.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur levée d'eau	80m
Longueur canal d'amenée et de fuite	250m+50m
Débit maximum dérivé	10,5m ³ /s
Hauteur de chute	4,82m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Gallet
43 200
Saint-Maurice-de-Lignon

Rive droite :
43 600 Les Villettes

Coordonnées géographiques¹

Long. 04 ° 09 ' 34 " 7 Lat. 45 ° 13 ' 42 " 5

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

24 / 09 / 1932

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement les sols sont à l'état de friche, des broussailles sont omniprésentes.

La nature cadastrale est N.D.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Saint-Maurice-de-Lignon actuellement en phase de mise à l'enquête publique

PLU approuvé de la commune des Villettes pour la rive droite

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I et II 830005541 Gorges du Lignon Type 2 : Haute Vallée de la Loire 830007470
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Maurice-de-Lignon (code commune 43 211) Les Villettes (code commune 43 265)
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 05.09.2001 (le futur PLU le prendra en compte)
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le moulin de Galet se trouve en aval des captages AEP du complexe de Lignon
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site FR8312009 Gorges de la Loire (ZPS Directive oiseaux)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements puis restitution de maximum 10.5m³/s
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non, pas de ressource du sous-sol. Réutilisation au maximum des matériaux locaux.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un soin tout particulier sera porté à la préservation (voir à l'amélioration) de la biodiversité. Construction d'une passe à poissons (volet biologique). Mise en place d'un clapet (volet sédimentaire).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Friches actuelles qui seront débroussaillées.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Crues
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Niveau sonore faible
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Habitations les plus proches à plus de 650m.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Niveau très faible.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Habitations les plus proches à plus de 650m.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégration paysagère du local technique sera soignée : utilisation de bois / pierre / végétaux. Mise en valeur de l'ancien moulin prévue.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Excepté l'amélioration des conditions d'accès.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

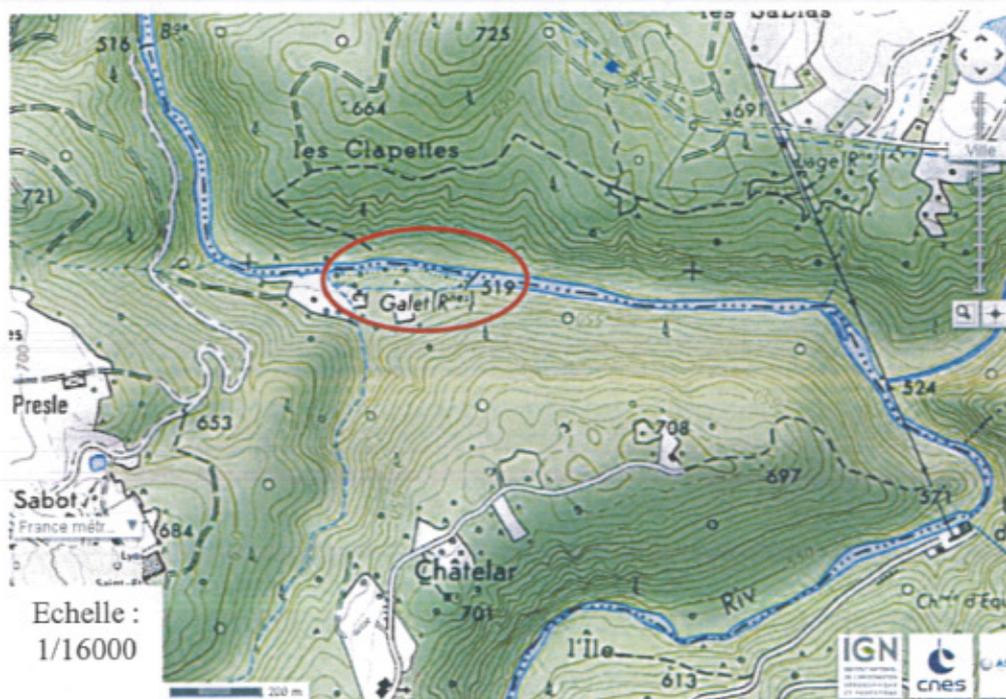
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire, nous estimons que notre projet peut être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

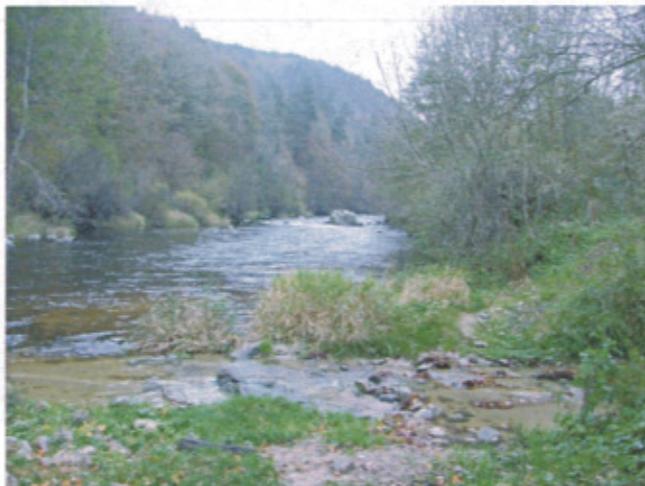
- Présence des ouvrages EDF de Pont de Lignon en aval et Vendetz en amont. Notre ouvrage de par sa taille et ses aménagements spécifiques aura un impact bien moindre.
- L'autorisation de 1932 prévoyait déjà une chute de 4m82.
- Le respect de la réglementation va permettre d'améliorer les incidences de la levée d'eau :
 - o Débit réservé supérieur aux ouvrages EDF
 - o Passe à poissons grille fine et dévalaison
 - o Clapet pour transparence aux débits solides
- Une concertation avec les pêcheurs nous a laissé penser que l'impact peut être bénéfique sur la rivière.
- L'impact énergétique du projet est très positif : alimentation en électricité d'environ 2 000 personnes, émission de CO₂ évitée, ...
- L'impact socioculturel nous semble aussi très bénéfique : mise en valeur du patrimoine, aspect pédagogique, chemin de randonnées ...

Bien sûr, nous sommes prêts à analyser et à remédier à d'éventuels autres impacts.

Annexe 2 : plan de situation



Annexe 3 : photographies de la zone d'implantation



Photographie 1 : Lignon au niveau de la restitution



Photographie 2 : levée d'eau actuelle rive gauche.

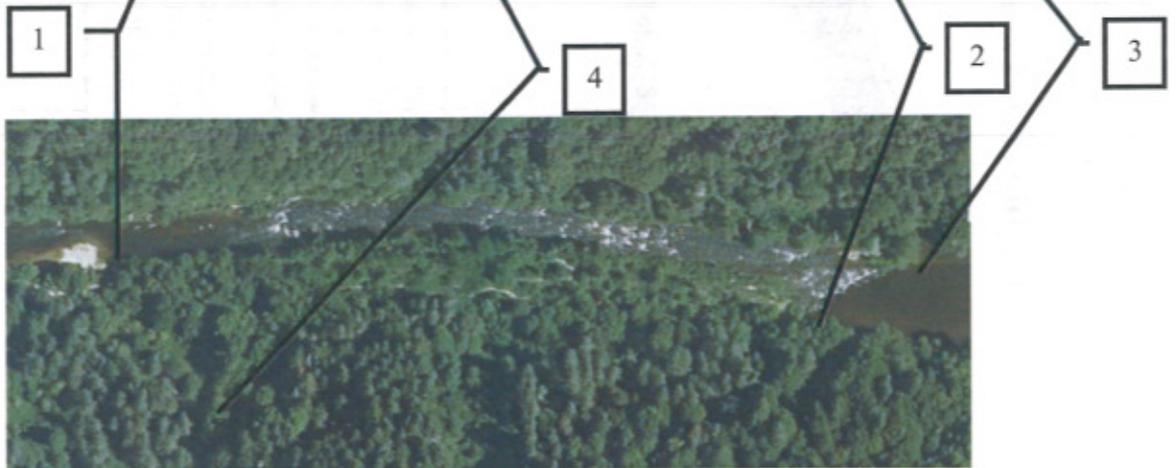
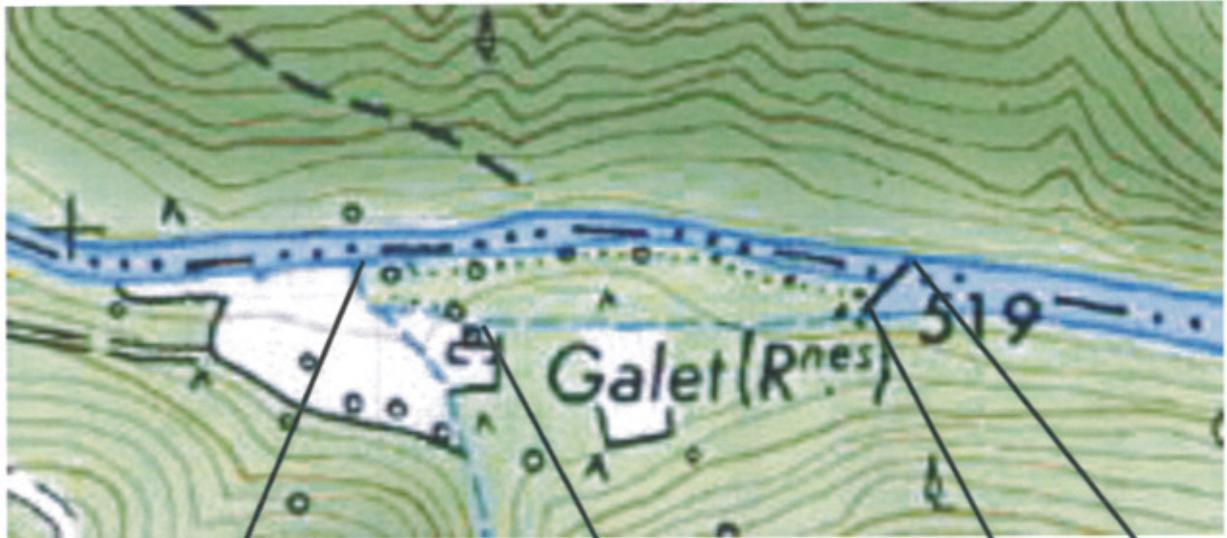


Photographie 3 : levée d'eau actuelle rive droite



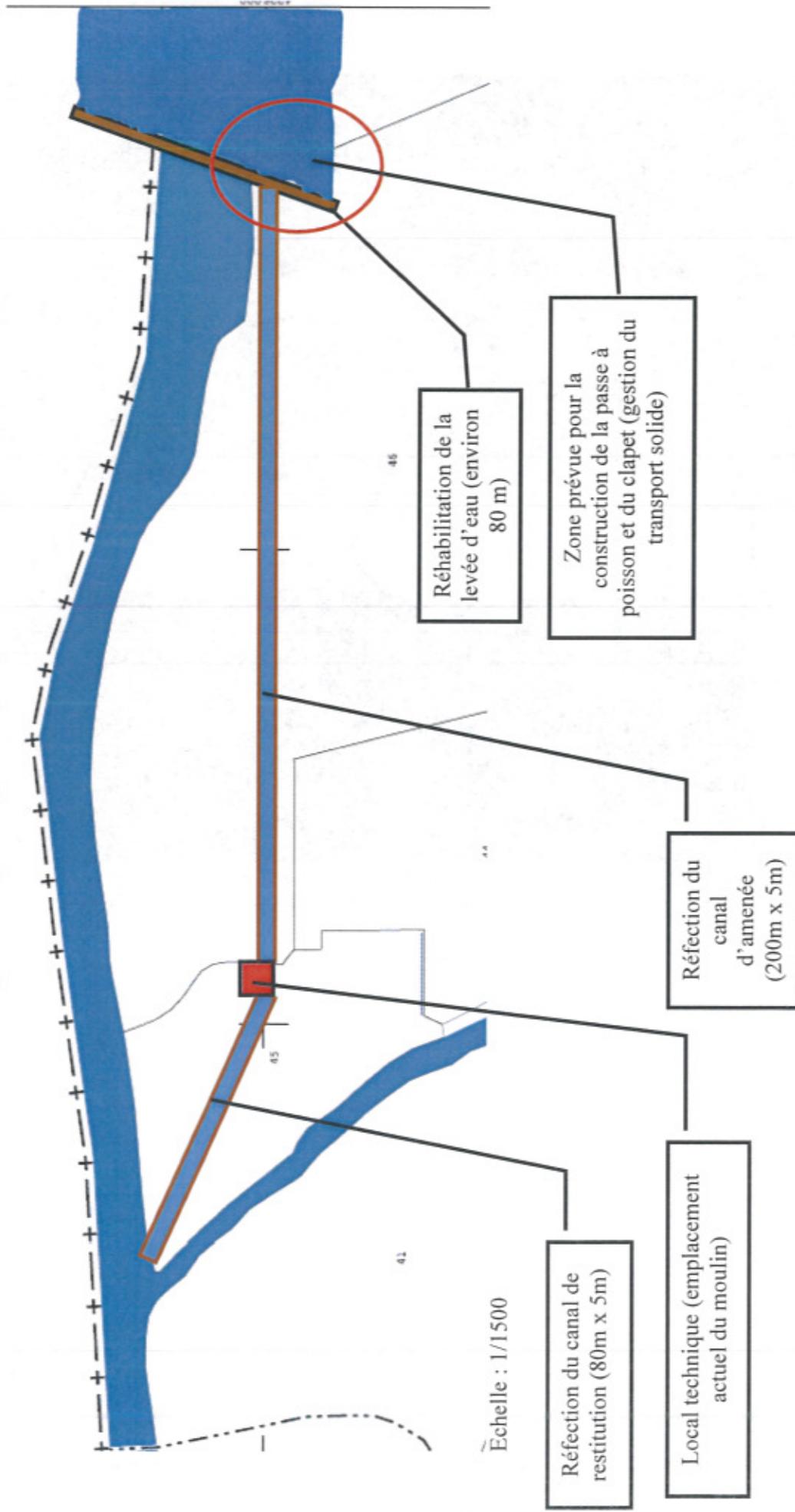
Photographie 4 : salle voutée des turbines du moulin.

Les 4 photographies ont été réalisées le 31 octobre 2012.

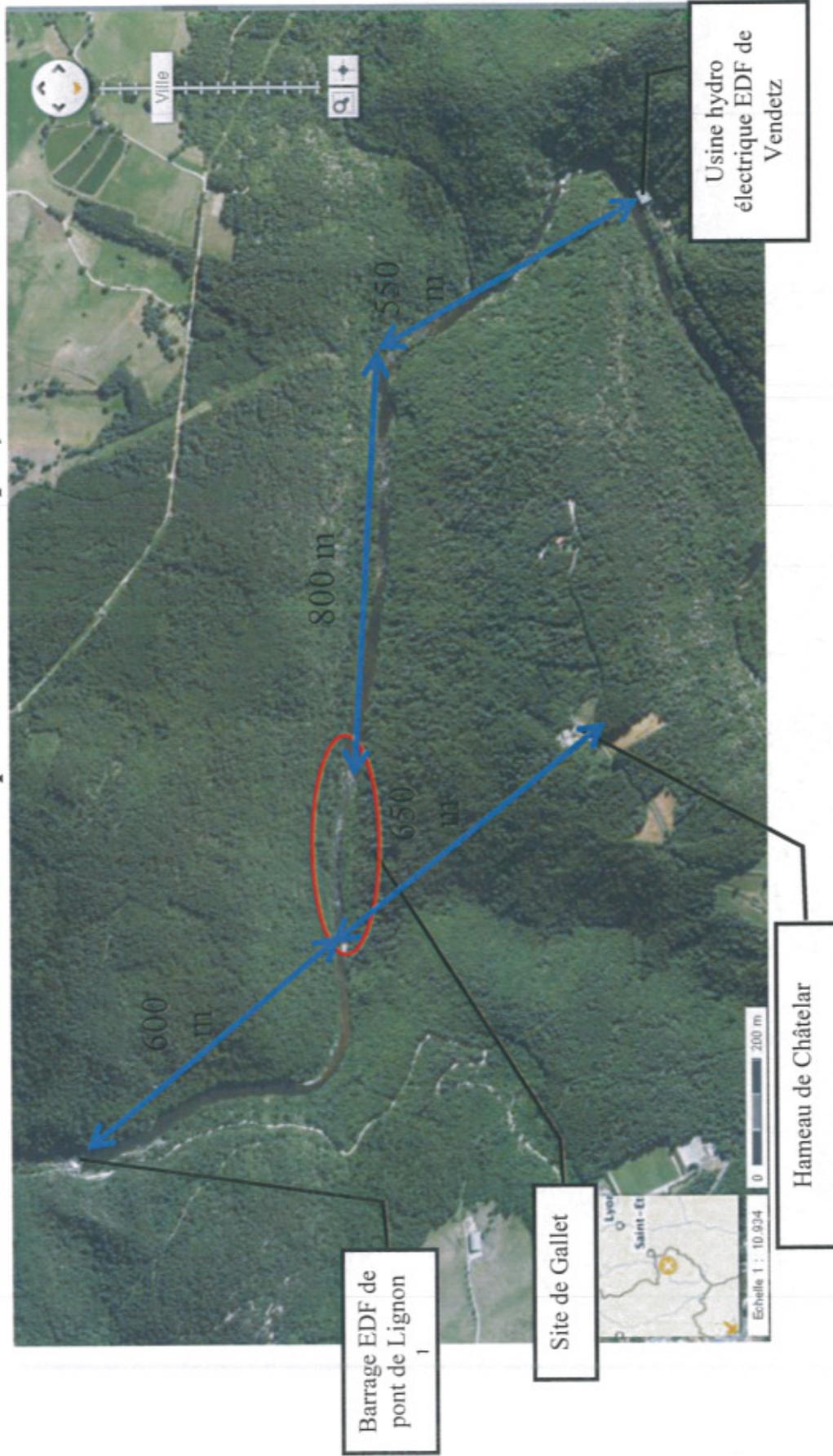


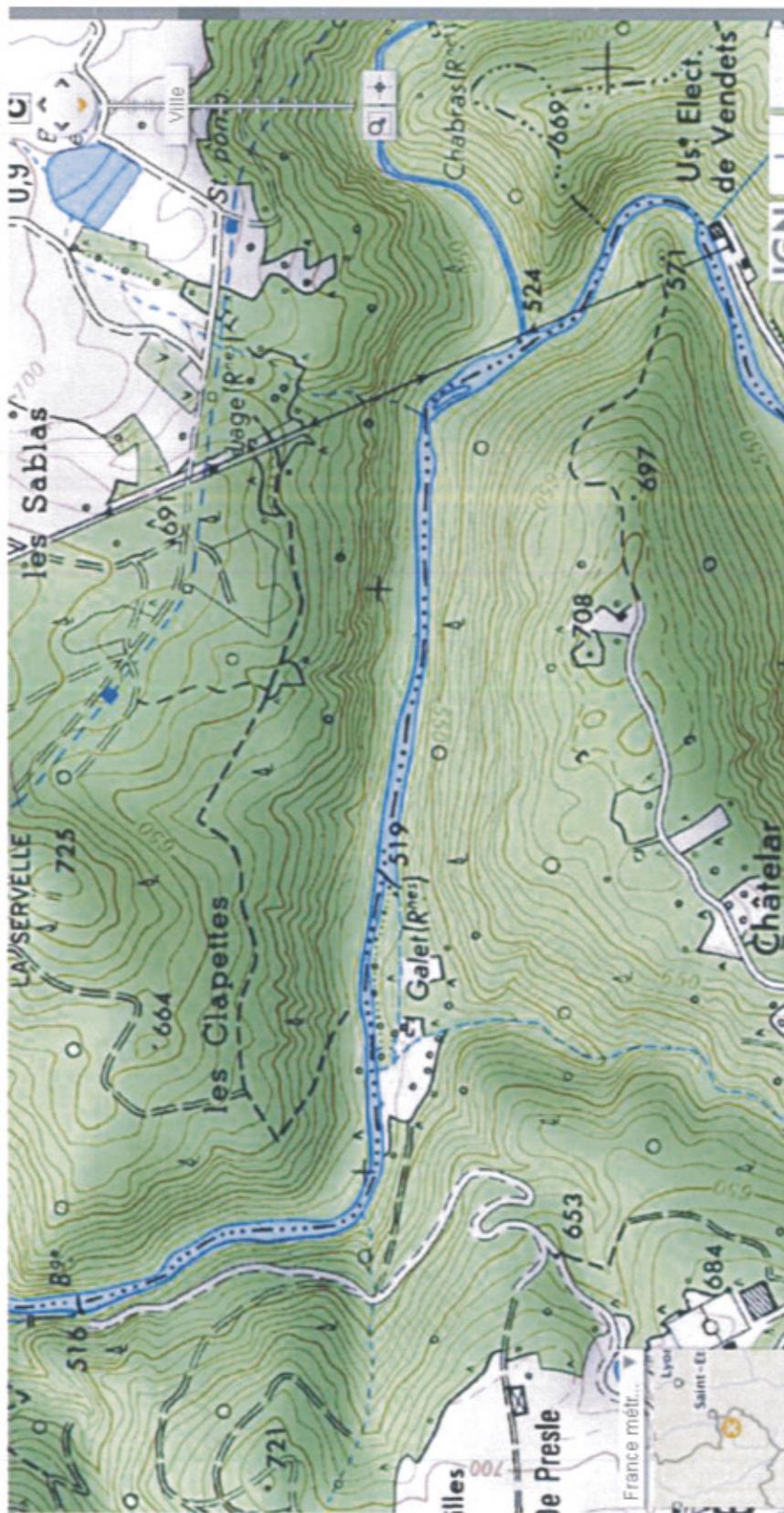
Photographie aérienne permettant de situer le projet dans le paysage lointain.
Les repères correspondent à la localisation des 4 photos précédentes.

Annexe 4 : plan de principe du projet de réhabilitation

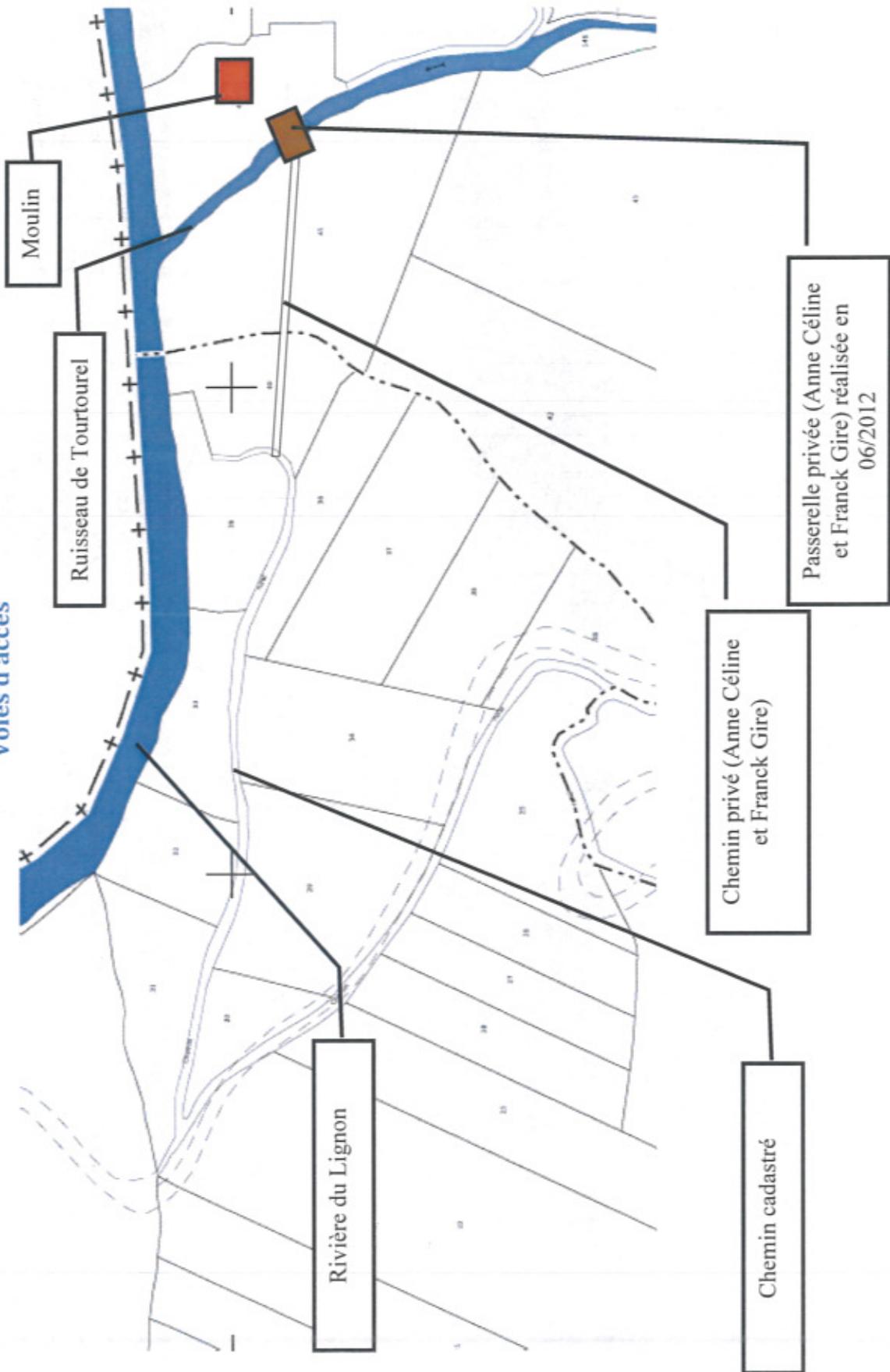


Annexe 5 : plan des abords du projet





Voies d'accès



Moulin

Ruisseau de Tourtorel

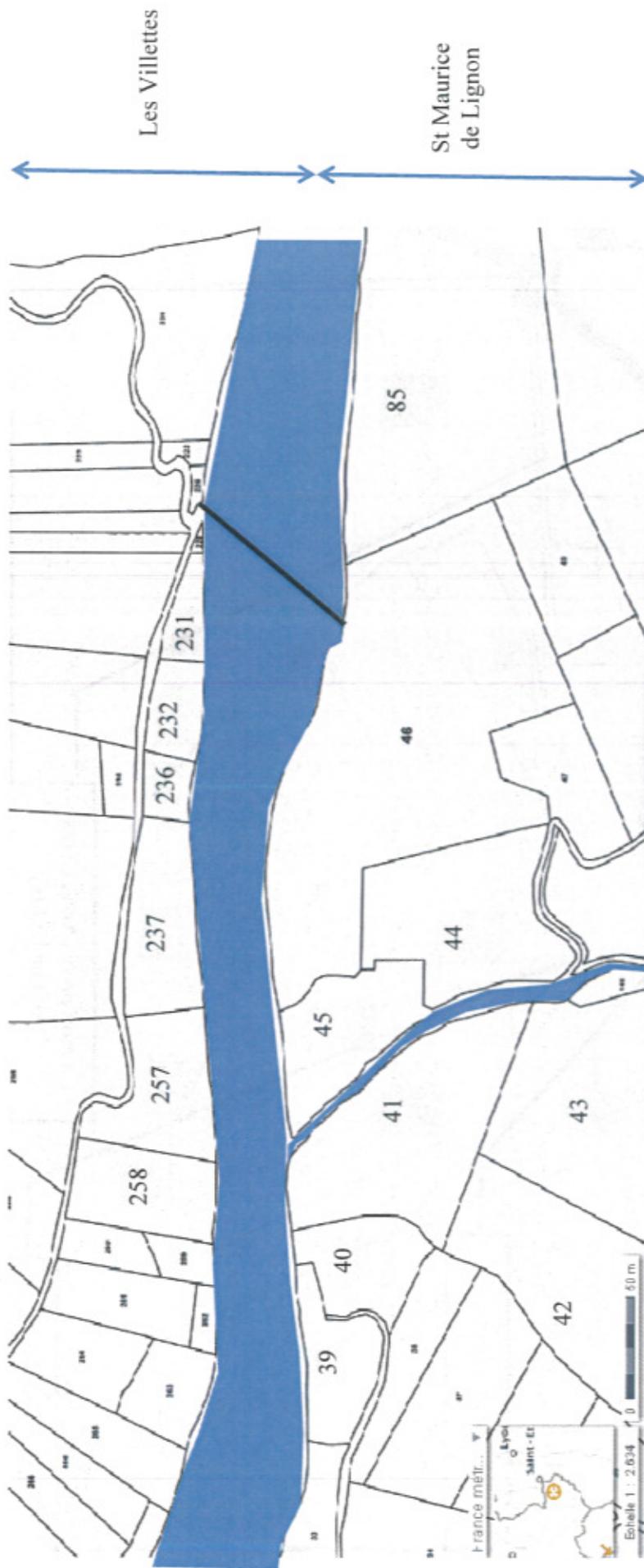
Rivière du Lignon

Chemin privé (Anne Céline et Franck Gire)

Chemin cadastré

Passerelle privée (Anne Céline et Franck Gire) réalisée en 06/2012

Occupation des sols alentours



Parcelle	Occupation des sols	Parcelle	Occupation des sols	Parcelle	Occupation des sols	Parcelle	Occupation des sols
39	Pins + broussailles	44	Futaie continue	85	Futaie continue	236	Futaie continue
40	Pré à l'abandon	45	Taillis + moulin	226	Taillis	237	Futaie continue
41	Pré à l'abandon	46	Futaie taillis + canal	228	Futaie continue	257	Futaie continue
42	Futaie continue	47	Futaie continue	231	Futaie continue	258	Futaie continue
43	Futaie continue	49	Futaie continue	232	Futaie continue		

Annexe supplémentaire : avis d'expert sur le niveau d'incidences et de compatibilités environnementales induits par le projet de réhabilitation du site du Moulin de GALET.

PROJET DE REHABILITATION DE LA CHUTE DU MOULIN DE GALET SUR LE LIGNON A ST-MAURICE
Incidences prévisibles sur l'environnement d'après d'une visite des lieux réalisée le 3 décembre 2012

Dans le cadre de leur avant-projet de réhabilitation de la chute en objet, Anne Céline et Franck GIRE nous ont conviés à une visite du site et ont sollicité notre avis d'expert quant aux incidences probables sur l'environnement de leur projet.

La visite des lieux a été réalisée le lundi 3 décembre 2012, pour un débit du LIGNON estimé d'environ 8 m³/s. Elle nous a permis d'appréhender l'état actuel des ouvrages de cette chute et de leur environnement naturel, et d'apprécier sur ces bases les incidences possibles du projet et les écueils à prendre en ligne de compte.

1/ Etat actuel des ouvrages

La chute du Moulin de GALET (ou de la NAVETTE), placée au fil de l'eau sur le LIGNON à 500 m en aval du confluent de la DUNIERE et juste en amont de celui du Ruisseau de TOURTOUREL en rive gauche, se compose aujourd'hui :

- d'une modeste retenue dont le remous remonte sur 300 m en amont à l'étiage,
- d'un seuil implanté en léger oblique rive droite → rive gauche, formé d'un agencement de blocs de tailles variées et créant encore une chute résiduelle de l'ordre de 50 cm lors de la visite (environ 70 à 80 cm à l'étiage),
- d'une prise située en rive gauche, d'environ 5 à 6 m de largeur, actuellement obstruée et sans vantellerie visible,
- d'un canal d'amenée en rive gauche d'environ 250 ml partiellement comblé, d'une largeur allant d'environ 5 m en amont à 3 m en aval, sans vantellerie encore visible,
- d'un moulinage comportant encore la chambre d'eau et des auxiliaires visibles, et son bâtiment annexe, en ruines,
- d'un canal de fuite d'environ 50 m dont la moitié amont est visible (largeur 2 à 3 m) et la moitié aval obstruée.

La chute s'intercale entre les chutes concédées de VERSILHAC et VENDETZ en amont et de PONT-DE-LIGNON I et II en aval, exploitées par EDF.

2/ Etat actuel de son environnement

La chute s'insère dans les gorges terminales de la rivière, au profil en V à versants très pentus et intégralement boisés. Le site est néanmoins aisément accessible via le chemin carrossable desservant la prise d'eau de PONT-DE-LIGNON, par un ancien chemin vicinal récemment réouvert et viabilisé par M. GIRE qui a acquis les parcelles où sont implantés les ouvrages précédemment décrits du Moulin de GALET.

Du fait de l'aménagement de la chute, l'espace situé rive gauche, entre le canal et la rivière, présente une topographie plane, est couramment inondable et de fait accueille des formations arbustives susceptibles d'être rajeunies par de fortes crues (saussaies et aulnaies, qui sont des habitats prioritaires d'intérêt communautaire). Les versants des gorges sont boisés d'essences caduques (forêts sectionnales et privées), avec quelques parcelles plantées de résineux, dont une en amont immédiat du Moulin. Il semble exister des forêts de ravins dans ce secteur (autre type d'habitats prioritaires). Ces espaces sont toutefois sillonnés de sentiers assez fréquentés par des randonneurs à pied et motorisés (quads et motos).

Les espaces riverains et les versants, du fait de leur raideur et des difficultés d'accès, sont assez peu ou pas exploités et souffraient par conséquent jusqu'à maintenant d'un certain manque d'entretien.

La rivière, dans ce secteur aménagé pour les besoins de l'agglomération stéphanoise, présente un régime hydrologique rendu fluctuant par les aménagements amont exploités en éclusées (débits turbinés à VERSILHAC en partie démodulés par l'usine de VENDETZ) et amputé d'un débit d'1 m³/s destiné à l'eau potable, et un régime solide orphelin des apports du bassin du LIGNON en amont des retenues de LA VALETTE et la CHAPELETTE.

3/ Description du projet de réhabilitation

Le propriétaire du site propose simplement de réhabiliter les ouvrages sans notablement modifier les emprises initiales :

- Réfection du seuil à la cote normale (IGN 1969) de déversement autorisée en 1932,

- Implantation en RG d'un clapet automatique de décharge de crue et de dégravage,
- Implantation en RG d'une passe à poissons moderne adaptée aux espèces présentes,
- Réfection de la prise d'eau avec protection contre l'engravement (gestion du transport solide),
- Réouverture et mise au gabarit du canal d'aménée, muni des déversoirs amont et aval,
- Création d'un bassin de dessablage, d'une grille fine ichtyocompatible et d'un exutoire de dévalaison,
- Aménagement de la centrale hydroélectrique, qui sera équipée de turbines modernes,
- Réouverture et mise au gabarit du canal de fuite avec restitution au point d'origine.
- Rétablissement de cheminements et d'une possibilité de traversée (ancienne passerelle).

Le propriétaire envisage des travaux répondant à une exigence de haute qualité environnementale, bien dans la logique de la production d'une énergie propre et d'origine renouvelable, respectant les milieux et les équilibres naturels (résultant d'ailleurs sur ce site de l'usage au moins séculaire de la force motrice de l'eau).

4/ Contraintes identifiées et incidences probables

Les principales contraintes identifiées sur le site sont peu nombreuses, se résumant :

- à l'objectif de bon état en 2015 (morphologie) de la masse d'eau du Lignon aval FRGR0161c,
- à l'implantation du projet dans la ZPS des gorges de la Loire (site Natura 2000 n° FR 8312009),
- au classement par Arrêté ministériel du 10/07/2012 du LIGNON aval au titre de l'art. L.214-17-II,
- à l'existence (ou à la proche approbation selon le cas) des PLUs des deux communes riveraines,
- et à l'existence d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé en 2001.

Elles impliquent la réalisation d'une évaluation des incidences du projet sur la ZPS et la mise en conformité du projet avec les classements cités, passant par une insertion soignée en terme d'hydromorphologie et de continuité écologique, ainsi que pour l'application de l'Art. L.214-18 relative aux débits minima à réserver dans le cours d'eau (prenant en ligne de compte notamment les espèces Truite fario et Ombre commun).

Dans le contexte toutefois d'une masse d'eau considérée fortement modifiée dans l'état des lieux du SDAGE 2010-2015, le projet nourri est compatible avec les contraintes évoquées, les incidences à en attendre semblent a priori très faibles et les mesures prévues paraissent adaptées et proportionnées.

5/ Conclusions

Sous réserves d'une analyse plus poussée et détaillée des milieux naturels, des usages et du projet, et dans le contexte hydromorphologique en cause, le projet de M. GIRE, par ailleurs socio-économiquement réaliste, est compatible avec la réglementation en vigueur et les contraintes identifiées. Ses impacts seront probablement très modérés et les incidences qui en découlent, en termes d'usages direct et indirect des milieux, minimales et plutôt bénéfiques pour la collectivité.

Fait à COURNON D'AUVERGNE, le 5 décembre 2012.

T. VALET, *Directeur du CINCLE*



Qualifications décernées :

- 0603 : Evaluation environnementale infrastructures, grands travaux
- 0701 : Etude des écosystèmes, diagnostics faune et flore
- 0604 : Evaluation environnementale des activités industrielles
- 0704 : Etude des bassins versants et milieux aquatiques